

ENGAGÉ DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

LE DÉPARTEMENT LANCE UN APPEL À PROJETS

Le Département de la Manche a réaffirmé, en avril 2022, sa politique publique départementale volontariste visant l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention et la lutte contre les violences intra familiales, afin d'optimiser son action autour de cette problématique.

Parce que la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes ainsi que les violences intra familiales est l'affaire de toutes et de tous, qu'elle repose sur l'action concertée de l'ensemble des acteurs en présence, le Département lance un appel à projets visant à encourager les nouvelles initiatives qui concourent à garantir aux personnes victimes de violence et à leurs proches l'exercice de leurs droits et à l'équité de traitement des citoyens et des citoyennes, quelle que soit leur zone d'habitation.

Les dossiers de candidature devront être transmis entre le 20 mars et le 26 mai 2023.

VIOLENCES INTRA FAMILIALES : SAVOIR LES RECONNAÎTRE

Les violences intra familiales sont les actes violents exercés par un membre du cercle familial, ou ex-membre, sur un autre. Elles englobent les faits de violences faites aux enfants, ceux sur ascendant et les violences conjugales notamment.

Les formes de violences sont multiples.

Les violences exercées par un membre ou ex-membre de la famille sur un autre peuvent être psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques, patrimoniales, administratives, sociales. Les personnes privées de certaines libertés ou besoins fondamentaux, subissant une atteinte volontaire à leur intégrité en sont les victimes.

Ces actes sont punis par la loi.

Les violences conjugales se distinguent des conflits par l'asymétrie de pouvoir dans laquelle elles s'inscrivent. La personne auteure est dans une intention de prise de pouvoir sur la ou les personnes victimes. Cette intention, le plus souvent camouflée, n'est pas une perte de

contrôle, au contraire. La stratégie déployée est organisée, récurrente, cyclique et s'inscrit dans la durée.

Quel que soit leur âge, les enfants exposés sont impactés durablement par les violences exercées par l'un des parents sur l'autre. Qu'ils en soient les cibles directes ou qu'ils en soient exposés, ils doivent en être reconnus victimes.

Pour être complète une stratégie de prévention des violences nécessite une prise en charge adaptée des personnes victimes comme des personnes auteures.

Enfin, le sexisme et les stéréotypes de genre sont le terreau culturel de ces violences.

Le Département de la Manche s'engage dans cette lutte et mobilise ses agents depuis de nombreuses années. Ses professionnels sociaux et médico-sociaux agissent en proximité des habitants au sein des neuf territoires de solidarité par l'accueil, l'écoute, la prise en charge et/ou l'orientation des personnes vers les partenaires compétents.

UN APPEL À PROJETS POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

L'appel de projets a pour objectif de mettre en œuvre des projets à l'échelle locale ou départementale ayant des effets concrets et mesurables sur la réduction et la prise en charge des VIF dans la Manche.

Les projets déposés doivent cibler une ou plusieurs des priorités suivantes :

- prévenir les violences intra familiales induites par les stéréotypes sexistes ;
- protéger les personnes face aux violences subies, dans le respect de leurs choix de vie individuel : soutien au dépôt de plainte, mise à l'abri d'urgence en cas de besoin, soutien à l'organisation d'un départ... ;
- réduire les impacts et les risques sur les enfants confrontés aux violences intra familiales : prévention primaire (éviter de risque) ou secondaire (limitation du risque) par des modalités sécurisées d'exercice des relations familiales, d'accompagnement des publics... ;
- agir en prévention primaire et/ou secondaire et promotion de la santé auprès des personnes victimes, auteures et de leur entourage par des prises en charge individuelles ou collectives : campagne d'information ou de repérage lors de suivis individuels ou d'évènements collectifs, festifs par exemple ; réduction des facteurs de risques associés ; prise en charge des conséquences sur la santé des violences conjugales et intrafamiliales ;
- permettre aux personnes victimes sorties des violences intra familiales d'enclencher un processus de réparation ;
- favoriser la désistance des personnes auteures pour prévenir la réitération de comportements violents ;
- formations-actions pour expérimenter des solutions à des phénomènes de violences spécifiques, des actions de prévention globale ou des prises en charge ciblées

tant des personnes victimes et/ou des personnes auteures.

L'appel à projets s'adresse :

- aux associations loi 1901 ;
- aux établissements publics administratifs ;
- aux établissements publics à caractère industriel et commercial ;
- aux groupements d'intérêts publics souhaitant obtenir une subvention de fonctionnement exclusivement imputable au projet présenté. Les dépenses sont entendues au sens comptable des collectivités.

La sélection des projets sera réalisée par un comité constitué de conseillers départementaux de la Manche et présidé par Mme Isabelle BOUYER MAUPAS, membre de la commission action sociale en charge de l'égalité entre les hommes et les femmes et les violences intra familiales.



« Le Département soutient les associations et les acteurs du territoire qui se mobilisent pour concourir à la lutte contre les violences intra familiales. Chaque année, nous lançons un appel à projets : nous attribuons cette année 60 000 € pour la totalité des projets, contre 40 000 € en 2022 et 20 000 € en 2021. Notre volonté est de multiplier les actions de prévention », Isabelle Bouyer Maupas, conseillère départementale en charge de l'égalité Femmes-Hommes et des violences intra-familiales.

Renseignements :

<https://www.manche.fr/guide-des-aides/appel-a-projets-2023-violences-intrafamiliales-vif/>

Le Département soutient financièrement 8 associations de la Manche ayant répondu à l'appel à projets lancé en 2022. Ces dernières agissent sur l'ensemble du territoire en prévention, accompagnement et orientation des victimes :

1/ Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Manche (CIDFF)

L'association anime un cycle de médiation pour favoriser le bien-être des femmes victimes de violences conjugales et les accompagner dans la reprise de confiance en elles.

2/ Association femmes

L'association va conforter et pérenniser son lieu d'accueil et d'écoute des femmes victimes, la Belle Echappée. Elle va également étendre son action sur un secteur rural du Cotentin et expérimenter des groupes de parole et de médiation à destination des enfants et parents victimes.

3/ Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche (ADSEAM)

Une éducatrice et un psychologue de l'association vont créer un espace dédié pour les enfants vivant ou ayant vécu dans un contexte de violences conjugales. Cette action vise à réduire l'impact de ce contexte sur le développement de ces enfants victimes.

4/ Sortir du silence

Par la réalisation d'un cycle de conférence et la diffusion d'outils de repérage, il s'agit de donner aux professionnels des outils de compréhension, de repérage et de communication en direction des enfants, mais aussi de leur permettre de réaliser une prévention primaire à l'égard des enfants et de les aider à repérer les professionnels des institutions en charge de la protection de l'enfance et de la prévention.

5/ EPE 50

L'association va mettre en œuvre trois cycles de six séances visant à renforcer l'estime de soi de femmes ayant été victimes de violences.

6/ CHRS Villa Myriam

Pour comprendre et agir contre les violences conjugales, le CHRS Villa Myriam :

- sensibilise le grand public, améliore le repérage et agit en prévention des violences conjugales ;
- agit en prévention secondaire sur les situations de violences conjugales ;
- communique sur les ressources locales.

7/ ACJM (aide aux victimes, contrôle judiciaire socio-éducatif, médiation pénale)

Bien comprendre l'ordonnance en réalisant et diffusant un guide avec les autorités judiciaires locales afin de clarifier les critères d'attribution des ordonnances de protection et limiter les refus d'attribution.

8/ Maison du pays de Lessay

Déploiement d'un projet global de lutte contre les violences intra familiales :

- sensibiliser et former des collégiens, des professionnels de l'enfance et de la petite enfance et des élus ;
- mettre en œuvre des permanences d'accueil de victimes, d'un fonds d'urgence et d'ateliers collectifs d'estime de soi.